

Présents: Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Patrick CREMA, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, Philippe ROCCHIETTI.

Absent excusé: M Guillaume LEJEUNE,

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Délibération pour l'autorisation de dépenses d'investissement en 2024

Afin de permettre le paiement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser M le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le budget d'investissement 2023 était de 330 607 €.

Les dépenses d'investissement autorisées avant le vote du budget sont :

- Article 2184 : 30 000 €
- Article 2188 : 30 000 €
- Article 203 : 20 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à engager les dépenses d'investissement dans les limites ci-dessus.

3- Délibération pour une subvention concernant le voyage scolaire des classes de CE et CM

Mme la Directrice de l'école de Sauveterre et Mme la Directrice de l'école de Saint Sixte prévoient l'organisation d'un voyage scolaire en Aveyron et en Lozère avec les classes de CE et de CM.

Ce voyage serait l'occasion pour les enfants de valider les connaissances acquises en classe autour de la nature, de découvrir la vie collective et de gagner en autonomie.

Le coût total du voyage s'élève à 238,85 € par élève pour un total de 11 465 € pour 48 élèves.

Le nombre d'élèves résidants dans la commune de Saint Nicolas est de 12.

Pour les aider à financer ce projet, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention exceptionnelle de 80 € par enfant de la commune, soit un total de 960 €.

4- Délibération pour les acte de candidature au groupement de commande « achat d'énergie» des syndicats d'Énergie

La commune adhère au groupement d'achat d'électricité des syndicats d'énergie de la Nouvelle Aquitaine pour la période allant du 1^{er} février au 31 décembre 2025.

Afin de renouveler les contrats pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, il est nécessaire de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité. Il est à noter que ce n'est que si l'offre convient à la municipalité que le contrat de fourniture d'électricité sera signé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

5- Délibération pur mise à disposition d'un logiciel de fiscalité par l'Agglomération d'Agen

L'Agglomération d'Agen a conclu avec la société « Fiscalité et Territoire » un marché de prestation de services pour l'utilisation et la gestion d'un logiciel donnant accès à des données fiscales.

L'Agglomération d'Agen souhaite mettre en commun ce moyen. Il est donc proposé aux communes une convention de mise à disposition de ce logiciel. Le montant de 61,63 € pour la commune de Saint Nicolas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise M le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce logiciel.

6- Délibération pour l'identification des zones d'accélération des énergies Renouvelables (EnR)

La loi APER du 10 mars 2023 vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation d'EnR en permettant aux communes de définir, après concertation des administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent voir prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Lors du conseil municipal du 04 décembre 2023, la commune a défini un projet de zone d'accélération correspondant à la zone de la gravière de Bouchon dans sa totalité, soit d'une surface de 481 909 m².

La concertation de la population a été réalisée du 11 au 31 décembre 2023.

Pour cela, les éléments nécessaires à la compréhension du public (cartes, notices techniques, etc) ont été mis à disposition et un livret de concertation a permis de recueillir les remarques.

Le bilan de la concertation est le suivant :

- Nombre de participants : 8
- Remarques positives : 7
- Remarques neutres : 1
- Remarques négatives : 0

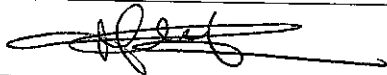
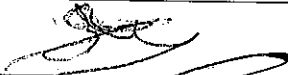

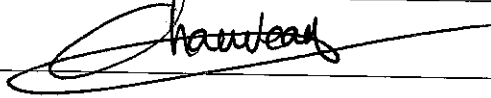
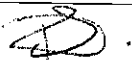


Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la zone d'accélération et charge M le Maire de transmettre les documents nécessaires au référent préfectoral et à l'Agglomération d'Agen.

7- Divers

Travaux des toilettes et de la cuisine de la salle des fêtes: après examen du projet de budget 2024, il a été proposé de lancer les travaux de la salle des fêtes sans attendre la décision de la préfecture sur l'attribution de la DETR. Cela permettra de caler les dates et de réserver les artisans concernés pour un début envisagé le 1^{er} septembre 2024.

Si lors du vote du budget 2024 début avril, il s'avérait que les finances de la commune ne permettait pas les travaux sans la subvention, il serait toujours possible de les annuler.

Signatures:

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	
Guillaume LEJEUNE	Absent
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	